

**An 14**

**2009 - 2010**

**Formulaire d'inscription**

**PRIX SPÉCIAUX**

Date limite d'inscription : 8 septembre 2010

**«Les Prix Opus»**

**une initiative du**

**CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA  
MUSIQUE**

1908, rue Panet – bureau 302

Montréal (Québec) H2L 3A2

Téléphone : 514 524-1310 / 1 866 999-1310 (sans frais)

Télécopieur : 514 524-2219

opus@cqm.qc.ca • [www.cqm.qc.ca](http://www.cqm.qc.ca)

## Catégorie : Prix spéciaux

Attribution par jury  
Liste et définitions

### 1. Diffuseur spécialisé de l'année

Ce prix est décerné à un organisme de diffusion spécialisé en musique de concert pour une série ou une saison dont l'impact artistique et médiatique a été particulièrement marquant au cours de la dernière saison OPUS.

- Le prix est décerné à l'organisme de diffusion de la série ou de la saison.
- Le trophée est remis à l'organisme de diffusion de la série ou de la saison.

### 2. **Nouveau** Diffuseur pluridisciplinaire de l'année **Nouveau**

Ce prix est décerné à un organisme de diffusion qui durant l'année a fait preuve d'initiative pour présenter à son public la musique de concert. **Extension jusqu'au 21 septembre.**

- Le prix est décerné à l'organisme de diffusion
- Le trophée est remis à l'organisme de diffusion

### 3. Découverte de l'année

Ce prix est décerné à un chef, un compositeur, un interprète ou un ensemble dont la carrière est en émergence au cours de la dernière saison Opus.

- Le prix est décerné à l'artiste ou à l'ensemble.
- Le trophée est remis à l'artiste ou au directeur artistique de l'ensemble.

### 4. Compositeur de l'année

Ce prix est décerné au compositeur québécois s'étant le mieux distingué ici ou à l'étranger.

- Le trophée est remis au compositeur.

### 5. Interprète de l'année

Ce prix est décerné à l'interprète québécois s'étant le mieux distingué ici ou à l'étranger.

- Le prix est décerné à l'interprète.
- Le trophée est remis à l'interprète.

### 6. Rayonnement à l'étranger

Ce prix est décerné à un artiste, groupe d'artistes ou ensemble québécois s'étant distingué hors du Québec, soit par le récital, le concert, le concours et / ou le disque.

- Le prix est décerné à l'artiste, au groupe d'artistes ou à l'ensemble.
- Le trophée est remis à l'artiste, au groupe d'artistes ou au directeur artistique de l'ensemble.

### 7. Événement musical de l'année

Ce prix est décerné à un événement musical dont la qualité artistique et la portée médiatique résultent d'une réalisation exceptionnelle. L'événement musical peut prendre différentes formes, par exemple : un concert, un événement multidisciplinaire ou une activité de diffusion électronique.

- Le prix est décerné à la direction artistique.
- Le trophée est remis à la direction artistique.

### 8. Directeur artistique de l'année

Ce prix est décerné à un directeur artistique pour une série ou une saison ou un festival pour la qualité de sa programmation au cours de la dernière saison Opus.

- Le prix est décerné au directeur artistique de la série ou de la saison ou du festival.
- Le trophée est remis au directeur artistique de la série ou de la saison ou du festival.

## **9. Reconnaissance à un facteur d'instruments**

Ce prix récompense un facteur d'instruments qui, par l'excellence et le rayonnement de son travail, favorise le développement de la pratique de l'instrument qui est le sien, et en élargit l'auditoire.

- Le prix est décerné au facteur d'instruments.
- Le trophée est remis au facteur d'instruments.

### **Modalités de proposition de candidature**

Tout individu ou producteur peut proposer une ou plusieurs candidatures à l'un ou l'autre des prix spéciaux. Les réalisations du candidat doivent se situer principalement entre le 1er août d'une année et la fête du travail (septembre) de l'année courante.

### **Période d'inscription**

La date limite pour une inscription est le 8 septembre 2010.

### **Frais de proposition**

Il n'y a aucun frais pour proposer une candidature aux prix spéciaux.

### **Pièces à déposer**

**Une proposition de candidature est complète lorsque sont reçus :**

- le formulaire de proposition de candidature dûment complété et signé (choix du prix, nom de l'individu, de l'événement ou du bien, dates précises liées aux activités proposées; un formulaire différent doit être rempli pour chacune des propositions même si elles sont liées à un même individu, événement, bien, ect.)
- curriculum vitae à jour de l'artiste ou de l'organisme
- dossier de presse ciblé (maximum 10 pages)
- résumé obligatoire qui précise la motivation sous-jacente au dépôt de la candidature (10 lignes maximum)
- Enregistrement, document, programmation ou autre élément de présentation sur lequel repose la mise en candidature.

Les documents soumis deviennent la propriété du Conseil québécois de la musique.

### **Remise des trophées**

Indépendamment du producteur ou de l'individu responsable d'une inscription, les prix sont décernés et les trophées sont remis selon les modalités définies pour chacun des prix. En l'absence des lauréats au moment de la remise, le comité des prix Opus peut nommer une personne désignée pour recevoir le trophée au nom du lauréat.

**Formulaire de proposition (date limite : 8 septembre 2010)**

**Prix spéciaux**

**Prix visé** (très important: cochez un seul prix par formulaire)

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Diffuseur de l'année                      | <input type="checkbox"/> Compositeur de l'année       |
| <input type="checkbox"/> Interprète de l'année                     | <input type="checkbox"/> Événement musical de l'année |
| <input type="checkbox"/> Directeur artistique de l'année           | <input type="checkbox"/> Découverte de l'année        |
| <input type="checkbox"/> Reconnaissance à un facteur d'instruments | <input type="checkbox"/> Rayonnement à l'étranger     |

**nom de l'individu ou de l'organisme**

\_\_\_\_\_

**et/ou titre de l'événement, de l'activité ou du bien**

\_\_\_\_\_

**dates précises liées aux activités proposées**

\_\_\_\_\_

**À joindre avec chaque formulaire de proposition :**

- Résumé obligatoire qui précise la motivation sous-jacente au dépôt de la candidature (10 lignes maximum)
- Curriculum vitae à jour de l'artiste ou de l'organisme
- Dossier de presse ciblé (10 pages maximum)
- Enregistrement, document, programmation ou autre élément de présentation sur lequel repose la mise en candidature.

Les documents soumis deviennent la propriété du Conseil québécois de la musique.

Identification du déposant (cette dernière partie n'est pas présentée aux jurés)

nom \_\_\_\_\_

organisme \_\_\_\_\_

adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Téléc. : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_